

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 11 (1892)
Heft: 3

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

Rédacteur en chef : Paul STRÖHLIN, Cité, 20, Genève.

La Rédaction laisse à chaque auteur la responsabilité de ses écrits.

SOMMAIRE : *Société suisse de numismatique*. Avis officiels. —
Annonce d'un concours. — Annonces.

SOCIÉTÉ SUISSE DE NUMISMATIQUE

ACTES ADMINISTRATIFS ET OFFICIELS

XIII^{me} Assemblée générale annuelle
tenue à Fribourg, dans l'une des Salles du Lycée,
le jeudi 6 octobre 1892.

La séance, à laquelle 16 membres de la Société prennent part, est ouverte à 10 heures et demie. Plusieurs sociétaires, empêchés de se rendre à Fribourg, se font excuser.

Après l'adoption du procès-verbal de l'assemblée de 1891 (Zoug) et l'admission de deux candidats, M. Paul Ströehlin, président, lit un rapport sur la marche de la Société depuis 1890, rapport dont on pourra prendre connaissance plus loin et qui constate la marche progressive de la Société.

Sur la proposition des vérificateurs des comptes, il est ensuite donné décharge au trésorier de sa gestion. (Le rapport financier a été publié dans le précédent numéro du *Bulletin*.) M. Théodore Henlé jette ensuite un coup-d'œil